## 2ème Biennale de l'AE-EPS 21 et 22 octobre 2017



Faculté des Sciences du Sport à Nancy

# Pour que tous les élèves apprennent en EPS! Quels repères et quels parcours de formation?

### Appel à communication

Pour que tous les élèves apprennent en EPS! Cette formule, à laquelle chacun souscrit *a priori* demande pourtant à être questionnée et analysée pour éviter de verser dans une pédagogie prescriptive simpliste vantant les vertus de la différenciation sans pour autant prendre en compte les problèmes de fond.

La question des enjeux vient en premier lieu. De quels savoirs indispensables ont-ils besoin pour vivre leur vie physique future ? Quelle est la contribution essentielle de l'EPS à l'acquisition d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture ? Et comment faire en sorte que tous les élèves y aient accès ? Sans réponse précise à ces questions, la formule perd son sens et sa force.

Vient ensuite la problématique de la réussite du plus grand nombre dans un système scolaire de plus en plus hétérogène. Souhaiter que tous les élèves apprennent en EPS, c'est implicitement et inévitablement reconnaître qu'un certain nombre n'apprennent pas ou peu! Mais les élèves peuvent-ils tous apprendre la même chose au même moment? Pourquoi certains réussissent et d'autres non? Qu'est-ce que réussir en EPS? Cela nécessitera d'identifier les obstacles didactiques, les difficultés motrices et les résistances affectives tenaces des élèves dans leurs apprentissages en EPS.

Ces questions ne peuvent être résolues sans parler des contenus de l'EPS qui doivent être envisagés de façon concomitante. Que doit-on apprendre en EPS ? Quels sont les apprentissages fondamentaux, accessibles dans le temps et les conditions scolaires ? Se focaliser sur les seuls contenus techniques ou spécifiques d'une APSA ne peut être à la hauteur des enjeux de la discipline. Les contenus d'enseignement revêtent une réalité beaucoup plus complexe qui comprend de multiples objets de différentes natures : des savoirs, des savoir-faire, des compétences, des capacités, des valeurs, des savoir-être, des attitudes, des comportements, etc. Par ailleurs déterminer ce que les élèves doivent apprendre ne dispense pas d'une analyse précise de ce qu'ils apprennent réellement et de la manière dont ils le font. Comment les élèves s'y prennent-ils pour apprendre ce que leur propose l'enseignant ? Mais aussi comment l'enseignant s'y prend-il pour faire en sorte que les élèves apprennent ce qu'il projette pour eux ?

La philosophie des nouveaux programmes de collège incite d'ailleurs à « un enseignement plus attentif à ce qui est acquis, qu'à ce qui est théoriquement enseigné ». La logique de cycle à l'école primaire, étendue maintenant au collège, introduit une nouvelle façon de concevoir les contenus en donnant plus de temps à l'élève pour acquérir les connaissances et compétences du socle commun. Cette réflexion peut également être menée sur le cursus des lycéens. Quel programme intelligible et fonctionnel peut-on construire de l'école primaire au lycée ? Quels repères et quels parcours de formation pour garantir à chacun l'acquisition d'une culture commune ?

#### Les propositions de communication s'articuleront autour de trois axes :

- 1. Pour une APSA, une compétence propre ou un champ d'apprentissage, la détermination des contenus d'enseignement en lien avec les enjeux de la discipline. Quels enjeux éducatifs ? Quels parcours de formation ? Quelles étapes et quels repères de progressivité ?
- 2. La caractérisation des difficultés persistantes des élèves dans les compétences travaillées (collège) ou les compétences attendues (lycée) : la re-problématisation des contenus, le repérage et le développement des démarches et ressources utilisées par les élèves pour apprendre, les démarches et dispositifs pédagogiques...
- 3. Une réflexion sur les réussites en EPS, y compris celles des élèves en situation de handicap, face à l'hétérogénéité des ressources. Quelles démarches d'enseignement ? Quelle régulation du processus éducatif ? Quels dispositifs de différenciation pédagogique ?

Nous invitons les enseignants d'EPS de l'école, du collège, du lycée et des universités, les formateurs et les enseignants-chercheurs, à réfléchir et à proposer des communications sur ces questions, à la condition indispensable qu'ils puissent illustrer leurs propos par des vidéos d'élèves en situation d'éducation physique et sportive.





#### Recommandations auteurs\*

- Il convient de proposer un résumé court du sujet de votre intervention en réponse à une ou plusieurs questions posées dans les trois axes proposés ci-dessus en respectant le cahier des charges (voir instructions ci-dessous).
- Date limite d'envoi des communications : le 15 janvier 2017
- Après l'acceptation par le Comité d'expertise de la biennale, vous vous engagez :
- à disposer de vidéos d'élèves ou d'étudiants en situation d'éducation physique et sportive permettant d'illustrer votre propos;
- à fournir un texte long au comité d'expertise (voir instructions ci-dessous). Son libellé et son contenu constitueront les « Actes de la Biennale de l'AE-EPS » qui seront publiés dans la collection : LES DOSSIERS « Enseigner l'EPS ».

#### Instructions pour les résumés courts

- Les résumés courts (3000 caractères maximum, espaces compris) doivent être envoyés jusqu'au <u>15 janvier 2017</u> par courrier électronique en fichier attaché à l'adresse suivante : <u>biennale@aeeps.org</u>
- Ces résumés formeront le livret de présentation du programme de la biennale.
- L'acceptation de votre communication vous sera notifiée après lecture et avis du Comité d'expertise (au plus tard le 28 février 2017).

#### Instructions pour les textes longs

- Les textes longs (25000 caractères maximum, espaces compris) devront parvenir au Comité d'expertise avant le 30 avril 2017 à la même adresse : biennale@aeeps.org
- Les schémas, dessins ou illustrations devront être présentés exclusivement en noir et blanc et être joints, en plus du texte, dans un fichier à part au format PDF. Dans tous les cas, ce fichier ne peut excéder 2 pages A4.
- Les échanges entre le Comité d'expertise et les auteurs auront lieu jusqu'au 30 juin 2017.

#### Instructions communes pour les documents écrits

- Tous les textes devront être écrits en Time New Roman 12, interligne simple.
- Les marges seront de 2,5 cm.
- Texte justifié à gauche ;
- Une ligne pour chaque co-auteur en italique : NOM (majuscule), prénom, statut et institution (les 3 derniers en minuscule) ;
- Après un interligne : Mots clés : 5 maximum ;
- Après un interligne : Le titre de la communication et en time new roman gras, italique ;
- Le texte proprement dit ;
- Des références bibliographiques limitées à 5 pour les résumés courts et à 15 pour les textes longs en respectant les normes suivantes :
  - 1. Dans le texte : citez entre parenthèses le(s) nom(s) de(s) l'auteur(s), suivi de la date. Exemple : (Damasio, 2010).
  - 2. En fin de texte et non en bas de page, reporter le(s) nom(s) de(s) l'auteur(s) selon les modèles qui suivent :
  - Pour les ouvrages : Damasio A. (2010). L'autre moi-même. Paris, Odile Jacob.
  - Pour les articles : Rossi D. (2010). Apprendre à s'entraîner en milieu scolaire. Vers quelles compétences en activité de course ? *Revue Enseigner l'EPS, n° 250,* p. 8-13.
  - Pour un chapitre d'un ouvrage : Testevuide S., Coston A., Ubaldi J.L. (2010). Forme de pratique scolaire : proposition d'une démarche de caractérisation et d'illustration. In : *Les cahiers du CEDREPS n° 9*, Éditions AE-EPS, p. 6-14.

Chaque proposition reçue fera l'objet d'un accusé de réception.

#### Instructions pour le format des présentations orales

- Les communications retenues feront l'objet d'une présentation orale. Temps de communication : 30 minutes suivies de 15 minutes d'échanges.
- Il est indispensable que les communications soient accompagnées d'un support vidéo d'élèves en situation réelle de leçon d'EPS ou à défaut soient présentées comme de véritables études de cas.
- Les vidéos devront pouvoir être lues avec le logiciel VLC.

<sup>\*</sup>Les frais de transport et d'hébergement vous seront naturellement remboursés : voir le document « Principes de remboursement ».